

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP ^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr. HORS DU DÉP ^t : — » 6 » 11 » 20	CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré. PARIS : HAVAS et C ^o , 8, place de la Bourse.	ANNONCES (la ligne)..... 25 cent RECLAMES — 50
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.	On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent. Imprimerie A. Laytou.	La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.								
Arrivées à	Départs de	Arrivées à						
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 h. 00 ^m soir.	2 h. 42 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m »
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 22 ^m »	9 h. 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	3 h. 1 ^m soir.
Train de marchandises facultatif :		Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.		Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.				

Cahors, 3 Janvier

Le magnifique triomphe de l'opinion républicaine aux élections législatives du 21 août et la formation d'un ministère homogène, dirigé par l'éminent leader de la nouvelle majorité, sont les deux événements les plus importants de la politique intérieure pendant l'année qui vient de prendre fin.

Librement consultée, la France a, une fois de plus, énergiquement exprimé sa ferme volonté de maintenir et de consolider les institutions républicaines. Elle a fortifié la majorité libérale du Parlement; elle a porté, pour ainsi dire, au pouvoir le grand orateur qui, pendant trois ans, s'était immobilisé au fauteuil de la présidence de la Chambre des députés, se recueillant et se préparant à la tâche périlleuse qu'il accomplit aujourd'hui.

M. Gambetta, grâce à la sagacité politique qui le distingue, a compris les intentions manifestées par le pays; il a vu que l'heure était enfin venue de prendre la direction des affaires et il a répondu à l'appel du Président de la République. Il a formé un ministère composé presque entièrement d'hommes nouveaux et jeunes; il a ainsi donné lieu à des surprises, à des déceptions; il a excité des défiances, même du mécontentement.

Nous l'avouons avec une entière franchise; le ministère nouveau n'a pas en tous points répondu à l'attente d'un grand nombre de républicains qui ont désapprouvé certains

choix; on n'a pas eu le ministère des quatre présidents; mais on a, nous le croyons, le ministère formé d'hommes laborieux, actifs et pleins de bonne volonté.

Avant de juger un gouvernement nouveau, il faut attendre ses actes. Jusqu'ici, le cabinet Gambetta s'est montré sage et prudent; nous ne saurions trop l'engager à persévérer dans cette voie. Le président du Conseil notamment paraît entièrement disposé à faire de la conciliation, à justifier que la République n'est pas un gouvernement fermé, mais ouvert au contraire aux hommes modérés et distingués de tous les partis.

C'est ainsi que M. Gambetta a décidé MM. de Courcel et de Chaudordy à servir comme ambassadeurs de la République française près les cours de Berlin et de Saint-Petersbourg; c'est ainsi qu'il a confié à M. Weiss la direction des affaires politiques du ministère des affaires étrangères.

De pareils choix sont excellents; tout le pays les approuve. M. de Courcel, diplomate habile et courtois, recueillera fort heureusement la succession difficile de M. de Saint-Vallier; notre dernier ambassadeur à Berlin avait pleinement réussi dans la mission délicate qu'on lui avait confiée; M. de Courcel réunit toutes les qualités nécessaires pour continuer les bons rapports de la France et de l'Allemagne.

M. de Chaudordy, ancien membre de l'Assemblée nationale de 1871, appartient au parti conservateur libéral. Depuis l'échec du coup d'autorité du 16 mai, il était ren-

tré dans la vie privée. Versé dans la diplomatie, le comte de Chaudordy a honorablement servi sous l'Empire; à Tours et à Bordeaux, il fut l'auxiliaire de M. Gambetta pendant la guerre; il dirigea les affaires étrangères; élu par le département de Lot-et-Garonne à l'assemblée nationale, il vota avec le parti conservateur; il représenta enfin la France à Madrid où il a eu pour successeur l'amiral Jaurès. M. de Chaudordy saura, nous n'en doutons pas, justifier la confiance que vient de lui témoigner le gouvernement.

Tout le monde connaît M. J.-J. Weiss, le publiciste si fin, si délié, si spirituel qui a successivement fasciné les lecteurs du *Paris-Journal* et du *Gaulois*. M. Weiss, écrivain de talent, a longtemps combattu la politique de M. Gambetta; M. Weiss, libéral avant tout, a toujours appartenu au parti conservateur. Il a longtemps cru que la forme républicaine ne convenait pas à son pays, aujourd'hui il se rallie sans arrière-pensée au gouvernement républicain qui accepte son dévouement et le convie à prendre une large part à la défense des intérêts du pays. M. Weiss a porté des coups sensibles à l'Empire et à la République; il aura eu la bonne fortune de servir avec loyauté ces deux gouvernements qu'il avait combattus avec un esprit si vif et une verve des plus acérées.

La faction intransigeante a poussé des cris féroces en apprenant la nomination de M. de Courcel, de Chaudordy et Weiss; elle

a parlé de trahison: elle a versé des torrents d'injures et de calomnies sur le président du Conseil. Déjà les interpellations sont prêtes, et le poète chevelu, M. Clovis Hugues, se prépare à foudroyer M. Gambetta du haut de la tribune parlementaire.

Eh! bien, nous nous réjouissons de ces attaques qui n'atteignent pas M. Gambetta et le recommandent au parti libéral. Nous félicitons le président du Conseil d'accepter tous les dévouements et surtout la collaboration d'hommes qui n'ont pas toujours été républicains.

La République est un gouvernement ouvert qui ne refuse son concours à personne: elle est le gouvernement de tout le monde; elle est toujours heureuse de recevoir de nombreux défenseurs; elle ne doit pas être un gouvernement tyrannique et persécuteur, mais bien un gouvernement libéral et national: elle doit être, si elle veut vivre, libérale, sagement progressiste, ennemie des persécutions et des violences; elle doit tout oublier et tout pardonner: alors elle sera cette République aimable que les parlementaires les plus éminents ont fondée et que le pays a acclamée.

Un républicain conservateur.

La République française publiait hier matin une note attribuée à M. Gustave Isambert et relative à l'incident Weiss. Les observations présentées par la feuille de la Chaussée d'Antin au sujet de la nomination du nouveau directeur des affaires étrangères, rentrent trop dans le cadre de nos propres remarques sur le même sujet

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(25) du 3 Janvier 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Puis, il dirigea encore une fois son regard vers son enfant, en poussant un profond soupir.

Il serra la main de la femme, qui le regardait de plus en plus inquiète; et ce serrement de main qui ne fut point accompagné d'une seule parole, était plus éloquent qu'un discours.

Jost sortit et reprit rapidement le chemin de sa pauvre demeure, maintenant si déserte, afin d'y pleurer, en silence, toutes ses larmes.

La femme le regarda partir en secouant la tête; mais elle fut arrachée de ses multiples et singulières réflexions par les cris de l'enfant, et elle songea à remplir vis-à-vis de lui ce qu'elle considérait comme un devoir sacré.

Elle lui chanta une petite chansonnette qui lui avait servi autrefois à endormir ses propres enfants et elle se mit à préparer une bouillie à la petite orpheline.

Jost était revenu chez lui: silencieux et solennel, il vint prendre au mur de la première chambre, une grossière image de la Mère de Dieu et quelques rameaux de buis bénit; puis il prépara

une petite lampe de cuivre dont la forme seule disait qu'elle n'était point d'un usage journalier.

C'était la Lampe des Morts qui avait déjà brûlé au lit de mort de ses parents depuis longtemps éteints.

Il alluma la petite lampe et la plaça sur la table de la chambre à coucher, après avoir toutefois d'abord recouvert la table d'une serviette d'une éclatante blancheur.

Il dressa derrière la petite lampe l'image de la Vierge, et plaça devant, après les avoir croisés, les rameaux bénits; enfin, il poussa jusqu'à la tête de la défunte la table ainsi transformée en modeste autel. Il chercha alors un crucifix noir, portant l'image du Sauveur, et se dirigea vers sa femme.

Mais il perdit tout à coup le calme apparent qu'il avait réussi à conquérir sur sa douleur.

Il se jeta sur la couche de sa femme inanimée, la couvrant de ses baisers, l'inondant de ses larmes brûlantes.

Il demeura longtemps dans cette situation, jusqu'au moment où ses violents sanglots se réduisirent en de douces larmes.

Tel un violent orage se calme en se réduisant en une douce pluie.

Le malheureux se releva, il avait retrouvé assez d'empire sur lui-même, pour pouvoir accomplir la fin de ses tristes devoirs.

Il plaça sur la couverture les mains de la défunte, croisa ses doigts décharnés et plaça entre eux le petit crucifix noir; il acheva de fermer les yeux égarés, regardant encore dans la direction où la mort les avait saisis; il déposa un dernier

baiser d'adieu sur ce front glacé; puis il se redressa, et imposant silence à sa douleur et à ses larmes, il fit d'un air solennel trois fois le signe de la croix sur ce visage éteint et l'accompagna de cette simple prière:

— Repose en paix jusqu'au jour de la résurrection, où nous nous retrouverons tous! Aie confiance en la grâce divine, dont nous avons, nous aussi, tant besoin. Du haut des cieux, jette un regard sur moi et sur ton enfant, jusqu'au jour où nous aussi nous serons délivrés de cette vie et unis à jamais à toi! Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il!

Le pauvre homme s'éloigna alors d'un pas de la couche qu'il venait de bénir et de sanctifier par ses actions, par ses paroles, et, tombant à genoux, il joignit les mains et se mit silencieusement à prier.

Des heures se sont écoulées et Jost est toujours agenouillé au pied du lit de sa femme.

Un profond silence règne dans la pauvre maison, comme dehors, dans la vallée de la Moselle et dans le hameau de Kenewitz.

Soudain un bruit confus gronde à l'autre extrémité du village.

Une foule de monde arrivait de Traben, parlant haut, gesticulant vivement.

A la tête de la troupe marche un homme, à long habit en drap brun, couvert d'un immense tricorne, sous lequel sort une grande perruque poudrée; en main, il porte une grosse canne en jonc. Son visage est tout rouge, soit que cette couleur soit naturelle, soit qu'elle soit le résultat de la rapidité de la marche et de la grande sur-

excitation du personnage.

A côté de lui marche Rickes le Hollandais; son émotion est, s'il est possible, plus grande encore que celle de l'homme qui le précède, il paraît cependant ne regarder celui-ci qu'avec un certain respect qui semble annoncer que ce doit être un fort grand personnage.

De toutes les maisons de Kenewitz, on voit apparaître les habitants sur le seuil des portes; on leur fait sans doute une communication extraordinaire, car on entend des exclamations de surprise, de frayeur et d'horreur.

La troupe avance toujours, s'accroissant sans cesse et devenant de plus en plus bruyante.

Après avoir traversé le village, elle passe devant la maison de Rickes, dont la femme est sur la porte, tenant la petite Ammi dans ses bras.

Son mari, effroyablement surexcité, reste en arrière pour dire quelques mots à sa femme.

Celle-ci pousse un grand cri, en serrant contre sa poitrine, comme pour la protéger, la petite qu'elle tenait dans ses bras, elle rentre précipitamment dans sa demeure, tandis que son mari rejoint en courant la troupe qui se dirige vers la maison de Jost-le-Pêcheur, laquelle paraît constituer le but de la marche de tout ce monde.

Rickes seul franchit le seuil de la maison de Jost, aux côtés de l'homme au bel habit brun.

(A suivre.)

pour que nous insistions longuement. L'auteur de la note y rappelle avec esprit et à propos à ceux qui l'ont oublié que M. Weiss a été l'un des maîtres de la presse contemporaine en fait de politique étrangère et qu'il publia jadis dans le *Courrier du Dimanche*, le *Journal des Débats* et plus récemment dans d'autres feuilles parisiennes des articles fort remarquables. Une importante remarque à faire à propos de la *République française* et qui a un caractère général, c'est que, d'après ce qui se dit dans l'entourage de M. Gambetta, l'intention de ce dernier est de s'entourer pour des fonctions qu'il considère comme étant en sous-ordre, de toutes les capacités qui lui seront signalées par leur notoriété, leur passé, leurs études spéciales, leur caractère ou leur talent. A tort ou à raison, le chef du cabinet du 14 novembre estime que les seules fonctions qui ont un caractère réellement politique sont celles dont les titulaires se trouvent en rapport avec les Chambres et ont une responsabilité parlementaire directe à supporter. Quant aux agents administratifs à quelque degré de la hiérarchie qu'ils soient placés, M. Gambetta les considérerait comme dépendant seulement de leur ministre, et, à ce titre, comme garantis et couverts par lui vis à vis du public. C'est une manière de voir qui s'étendra et sera appliquée à tous les services. Ce qu'on a fait pour l'armée et les affaires étrangères, se fera également plus tard pour les autres départements ministériels.

On sait que les ministres s'occupent activement de la préparation du budget de 1883. La tâche qui s'impose au ministre des finances est particulièrement ardue.

Il va falloir opter entre le système des dépenses nouvelles et celui des dégrèvements continus. Les deux ne pourront plus, au moins jusqu'à nouvel ordre, être pratiqués simultanément.

Ainsi, pour donner une idée exacte de la situation, nous pouvons indiquer qu'après avoir voté le budget de 1882, l'ancienne Chambre a voté diverses lois aboutissant toutes à des dépenses nouvelles, et qui imposent à l'Etat une charge supplémentaire de 55 millions par an.

Nous citerons notamment :

1° La loi augmentant la pension des soldats et marins, etc., et de leurs veuves, 10 millions;

2° La loi accordant des pensions viagères aux victimes du 2 décembre, 6 millions;

3° La loi accordant des subventions à la marine marchande, 8 millions;

4° Les dépenses de reconstitution du matériel naval reportées au budget extraordinaire, au budget ordinaire, 18 millions.

5° Diverses lois ensemble, créent un supplément annuel de dépenses de 13 millions. Total : 55 millions.

Ces dépenses sont destinées à se reproduire désormais tous les ans, et figureront au budget de 1883 comme à celui de 1882.

D'autre part, on verra apparaître des dépenses absolument nouvelles qui sont le résultat des besoins nouveaux.

Ces dépenses figureront pour une somme de 90 à 100 millions au budget de 1883.

Il y a notamment sur ce chiffre 10 millions pour l'augmentation du traitement des instituteurs.

Par rapport à 1881, le budget de 1883 présentera un excédant de dépenses de près de 150 millions.

D'autre part, les dégrèvements effectués sans interruption depuis 5 ans, et plus particulièrement ceux opérés cette année et l'année dernière sur les vins et les sucres, ont privé le Trésor de ressources importantes.

Le ministre des finances, préoccupé spécialement d'établir dans le budget un rigoureux équilibre, étudie la question de savoir si l'on pourra continuer le système des dégrèvements de 1883. Il n'est pas encore certain qu'on puisse les continuer, et l'on en comprend maintenant le motif.

Si la possibilité existe, il est admis, en principe, que c'est l'agriculture qui sera cette fois appelée à bénéficier de ce soulagement. Ce n'est pas sur l'impôt foncier que porterait ce dégrèvement, mais sur les prestations exigées pour les chemins de grande communication.

L'Etat prendrait l'achèvement de ces chemins à sa charge, et alors les communes pourraient faire servir les prestations exclusivement à l'achèvement de leurs chemins vicinaux.

Il est à remarquer que si l'ensemble des dépenses nouvelles du budget de 1883 doit s'élever au chiffre de 150 millions, c'est que le gouvernement a résolu d'y introduire toutes les prévisions possibles, de façon à donner une idée exacte de notre situation financière.

Il veut éviter le plus possible d'avoir recours aux crédits supplémentaires présentés en cours d'exercice.

Ainsi, en 1881, le budget une fois voté, on a demandé aux Chambres, sans compter les dépenses de l'expédition de Tunisie, 140 millions de crédits supplémentaires.

Informations

Le *Télégraphe* dit que MM. Gambetta et de Freycinet ont de fréquents entretiens, empreints de la plus grande cordialité.

— M. Richard, coadjuteur de M. l'archevêque de Paris, est atteint d'une double pneumonie. On craint pour sa vie.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche télégraphique suivante :

Alger, le 30 décembre 1881.
19^e corps à guerre.

Une dépêche du colonel Jacob, commandant le poste de Gafsa, annonce que 150 douars des Hamemas, représentant 2,000 tentes, sont en route pour faire leur soumission à Gafsa, où ils devaient arriver le mardi 27. D'après toutes les probabilités les autres fractions des Hamemas suivront prochainement.

Si cette éventualité se réalise, l'insurrection n'aura plus de ce côté qu'un nombre tout à fait insignifiant de partisans.

Dans la province d'Oran, le général Delebecque, ayant terminé ses opérations dans le Sud et refoulé complètement les dissidents dans l'intérieur du territoire marocain, a fait rentrer ses colonnes dans leurs positions d'observation, afin de leur donner le repos dont elles ont besoin.

La neige tombe sur les hauts plateaux.

Les autres nouvelles de Tunis n'ont pas grand intérêt. Les opérations dans le Sud se poursuivent sans incident; on continue à recevoir des soumissions... et c'est tout.

Une nouvelle assez étrange nous est apportée de Tunis par le télégraphe. Le sien Traverso, ce fameux Traverso, frère de M^{me} Elias Mussali, sur lequel de curieuses révélations ont été faites à l'occasion du procès Rochefort, aurait envoyé des témoins à M. Pelletier, avocat à Tunis et témoin dans le procès.

On ne connaît pas les détails de l'affaire, mais on aime à croire que M. Pelletier n'ira pas compromettre la robe qu'il a l'honneur de porter avec un individu dont le passé et même le présent ne sont pas du tout irréprochables.

(Agence Havas).

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le Préfet du Lot vient d'adresser aux Chefs de tous les services administratifs du département, la circulaire suivante :

Monsieur,

Le Gouvernement Republicain trois fois acclamé par le suffrage universel à une immense majorité, a le droit d'exiger de tous ceux qui le servent à un titre quelconque, un dévouement et un respect absolus.

L'administration française, du sommet à la base, et dans toutes ses branches, doit au pays l'exemple du patriotisme, de la discipline et de l'union; c'est ainsi, et seulement ainsi, qu'elle sera véritablement à la hauteur de sa mission, qu'elle dissipera les soupçons souvent injustes qui la poursuivent encore, et qu'elle découragera les coupables espérances. Quand tous les fonctionnaires de l'Etat, animés d'un même esprit, travailleront d'un commun accord à faire aimer la République et à la défendre, qu'ils feront de sa dignité la leur et qu'ils triompheront de ses succès, l'œuvre de pacification nationale si patient-

ment et si prudemment entreprise depuis dix ans sera bien près d'être accomplie.

Pour que cette communauté de vue et d'aspiration porte tous ses fruits, il est indispensable qu'elle ait pour corollaire une action unique. C'est dans cet ordre d'idées que M. le Ministre de l'Intérieur rappelait par sa circulaire du 24 novembre dernier, aux Préfets, représentants du pouvoir central, qu'ils résument seuls dans leur département tous les droits et tous les intérêts: « en vertu de la délégation générale que vous avez reçue, disait-il, il vous appartient d'être tenu au courant de toutes les propositions des différents services; car c'est à cette condition seulement qu'on peut assurer l'unité dans l'action gouvernementale. »

Je ne doute pas, Monsieur, que votre concours me soit entièrement acquis, et je m'adresse à vous en cette circonstance avec la ferme assurance que vous tiendrez à honneur d'alléger, en ce qui vous concerne, la tâche difficile qui m'incombe de mettre, dans le département du Lot, tous les rouages administratifs en accord parfait avec nos institutions démocratiques. Il est bien entendu qu'au point de vue purement technique, vous conservez la direction exclusive du service qui vous a été confié. Dans les questions d'intérêt général où dont la solution peut exercer une influence sur la situation politique locale, je vous saurai gré de ne rien décider à l'avenir, sans ma participation.

Le Gouvernement est résolu à donner satisfaction dans la plus large mesure aux revendications légitimes des populations et à ne rien négliger de ce qui peut contribuer à développer leur bien-être matériel et moral; mais il a besoin du dévouement de tous: le vôtre, j'en suis convaincu, ne lui fera pas défaut.

Veuillez agréer, etc.

G. GRAUX.

M. le Préfet du Lot, assisté de M. le Secrétaire général, du chef de cabinet et du conseil de Préfecture, a reçu le 31 décembre de 1 heure à 2 h. 1/2, les divers chefs de service et leur personnel.

Toutes ces visites ont été empreintes d'un caractère de courtoisie et de cordialité parfaites. Mais nous devons surtout insister sur celles qui, sur certains points, ont touché à l'intérêt public.

C'est ainsi qu'en recevant l'assurance, éloquentement donnée par M. l'Inspecteur d'Académie, que le corps universitaire rendait en dévouement à l'Etat ce que l'Etat faisait pour l'enseignement, M. le Préfet a répondu en faisant l'éloge mérité de la nouvelle administration du Lycée, dont les bons résultats se font déjà sentir, et en assurant que des améliorations désirables à tous égards allaient s'effectuer dans le Lycée de Cahors. Entr'autres, la bibliothèque de la ville qui occupe un local si nécessaire aux divers services classiques, serait transférée hors de l'établissement universitaire. C'est là une question depuis longtemps agitée à la solution de laquelle les premiers administrateurs du département et de la ville vont mettre leurs soins immédiats.

Au président du Tribunal de Commerce, qui faisait ressortir la mauvaise situation matérielle de la chambre consulaire, du greffe, etc., M. le Préfet a promis d'être l'interprète de ces justes doléances auprès du Conseil général.

INSTALLATION DE LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ.

L'installation de la nouvelle municipalité a eu lieu hier au soir. M. le Préfet, accompagné de M. le Secrétaire général, s'est rendu dans la salle des séances du conseil municipal. Dans une courte allocution, il a exprimé le regret de la retraite de M. Relhié et souhaité la bienvenue à la nouvelle municipalité qui, revêtu d'un poste de confiance par le gouvernement de la République, saura s'en montrer digne au double point de vue de l'intérêt de l'Etat et de la ville de Cahors.

Abordant la question d'enseignement, M. le Préfet n'a pas dissimulé ses préférences pour l'instruction laïque, mais il a ajouté qu'il respectait les décisions du suffrage universel, et que le suffrage s'étant prononcé à Cahors en faveur du maintien des écoles laïques et congréganistes il comptait que le Conseil mettrait tous ses soins à assurer à chacune d'elles les mêmes éléments de succès.

M. Sirech, au nom de la municipalité a répondu à M. le Préfet, que les vœux qu'il venait d'exprimer répondaient entièrement aux

sentiments de l'édilité cadorcienne et que les désirs de l'administration supérieure, touchant la libre concurrence entre les écoles, étaient de tous points conformes à ceux hautement exprimés par le Conseil municipal. Quant aux intérêts matériels de la ville, M. Sirech a ajouté qu'il y consacrerait avec le Conseil municipal, tous ses labeurs et qu'il comptait, pour l'aider dans cette tâche, sur le concours du Gouvernement.

Nous espérons pouvoir donner, dans notre prochain numéro, un compte rendu plus détaillé de cette installation.

M. Caillié, ingénieur de 1^{re} classe des ponts et chaussées à Figeac, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. On sait que M. Caillié est le premier des conducteurs des ponts et chaussées qui ait conquis, à la suite d'un concours, le diplôme d'ingénieur.

La distinction méritée que reçoit M. Caillié est un grand hommage rendu au travail et à l'intelligence, et c'est un précieux encouragement pour ceux qui ont la noble ambition de s'élever, par un labeur acharné, jusqu'aux positions qui leur avaient été trop longtemps fermées et que M. Caillié à Figeac, comme M. Lacaze à Cahors, occupent d'une façon si distinguée.

M. Périer, professeur de physique et de sciences naturelles au Lycée de Cahors, vient d'être élevé à la 1^{re} classe. Nos sincères félicitations à l'excellent maître.

M. Michau, capitaine au 7^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon au 114^e régiment de ligne.

M. de Selves, préfet de Tarn-et-Garonne, neveu de M. de Freycinet, et de l'honorable sous-préfet de Gourdon, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

On nous signale un nouvel acte de probité qui fait le plus grand honneur à M. Lafourcade, sous-chef d'équipe d'exploitation de la Compagnie d'Orléans à la gare de Penne (Lot-et-Garonne), sur la ligne de Périgueux à Agen.

Mercredi soir en descendant du train, une dame venant de Villeneuve avait laissé tomber son porte-monnaie contenant une centaine de francs.

Elle s'aperçut seulement de cette perte au moment où le train de Paris, dans lequel elle était montée, se mettait en marche et n'eût que le temps de la signaler au gendarme de service. On s'était déjà livré sans succès à des recherches dans le wagon que venait de quitter la voyageuse et sur le quai, quand M. Lafourcade, qui avait trouvé le porte-monnaie sur la voie vint le remettre au chef de gare.

Ce n'est pas la première fois que cet honnête employé se recommande ainsi à l'estime publique et à la bienveillance de l'administration à laquelle il appartient.

L'Orphéon se fera entendre, ce soir, chez M. Sirech, maire de Cahors.

La date de la session générale de la Société des Agriculteurs de France vient d'être fixée.

Cette session commencera le 15 février 1882; elle durera huit jours au plus. Une réunion générale du conseil d'administration, à laquelle sont appelés les représentants des comices agricoles, en vue de préparer le programme de la session annuelle, aura lieu le 16 janvier.

Les représentants des associations seront invités à y déposer et à discuter les motifs de leurs vœux et résolutions.

On lit dans la *Chronique* de Libourne :

Il n'est bruit dans le canton de Fronsac et dans l'arrondissement de Libourne, que de la fuite de M. Guénon, ancien notaire, maire de Fronsac, conseiller général et juge-suppléant du juge de paix, laissant un déficit évalué à 150.000 fr. environ.

— Le ministre de la guerre, sur la proposition du comité consultatif de la cavalerie a arrêté, le 3 décembre dernier, les dispositions suivantes : Dans la cavalerie, les officiers sont autorisés à sortir le dimanche à cheval, en cu-

lotte et en bottes. Le port de l'épée est supprimé d'une manière absolue dans les régiments de cuirassiers et de dragons. Cette disposition est applicable aux officiers de cavalerie employés dans les différentes écoles militaires. Par suite, les officiers des subdivisions d'armes ci-dessus désignées porteront désormais le sabre dans toutes les circonstances où le port de l'épée était prescrit ou toléré par les règlements en vigueur.

FALSIFICATION DE LA POUDDRE DE CAFÉ

On écrit de Villefranche (Aveyron) à l'Aveyronnais :

« Le tribunal correctionnel de cette ville a jugé, le 26, plusieurs des épiciers de la ville ou de l'arrondissement contre lesquels avait été dressé procès-verbal pour falsification de la poudre de café vendue à leurs clients. Ils ont été condamnés, savoir : un à 16 fr. d'amende, sept ou huit à 25 fr., un à 30 fr., et un, qui était en état de récidive, à 30 fr. d'amende, à la publication du jugement dans le Journal de Villefranche et à son affichage sur la porte de la mairie, ainsi que sur la principale place de Capdenac-Gare. »

La répression de la fraude en question est particulièrement utile à cette époque, où un grand nombre de personnes ont l'habitude de faire entrer le café dans leur alimentation, et les ouvriers surtout, dans le but d'entretenir leurs forces pour le travail.

Il est évident, en effet, que ce but serait loin d'être atteint, si, en place d'une boisson fortifiante comme le café, ou leur vendait une décoction débiliteuse de chicorée.

Voici qui intéresse les porteurs de chèques :

Le protêt d'un chèque peut-il être fait le jour même de l'échéance, ou doit-il être fait le jour même de l'échéance ?

Le cas a été soumis dernièrement au tribunal de commerce de Marseille, qui a répondu :

« Le protêt d'un chèque doit être fait le jour même de l'échéance, et non le lendemain, sous peine, pour le porteur, de perdre tout recours contre les endosseurs et le tireur. »

Donc, porteurs de chèques, protestez sans retard en cas de non paiement !

Un agronome des Ardennes s'est demandé si la betterave rouge ne pourrait pas, jusqu'à un certain point, remplacer la vigne que le phylloxéra continue à détruire.

La betterave rouge fournissant des alcools de premier choix, cet agronome a tenté des expériences sur la pulpe, qu'il a traitée comme le mout du raisin. Il a complètement réussi, et cette sorte de betterave, fort sucrée, a produit, par la fermentation, un vin agréable.

Elle a, en outre, le double avantage de s'accommoder de tous les terrains et de pouvoir être cultivée sous tous les climats.

Voici la solution de deux petites questions de jurisprudence qui nous paraissent de nature à intéresser un certain nombre de nos lecteurs :

D. Peut-on placarder des affiches non timbrées dans un vestibule d'hôtel ?

R. La négative a été décidée par jugement du tribunal d'Autun, du 29 janvier 1878.

D. Peut-on placarder des affiches non timbrées dans un salon de coiffeur ?

R. Une solution de la régie, en date du 8 décembre 1876, porte que les salons de coiffeurs qui sont une dépendance d'un domicile privé, ne sauraient être assimilés à un lieu public. Par suite, il n'est point interdit d'y apposer des affiches non revêtues d'un timbre.

Nous apprenons avec un vrai plaisir que le conseil municipal de St-Quentin vient d'accorder à notre jeune compatriote Auguste Labro, une bourse entière de licence.

Cette décision honore autant le conseil municipal que celui qui en est l'objet.

Nous devons rappeler que le bénéficiaire, ancien élève du Lycée de Cahors, a obtenu le 1^{er} prix d'histoire au concours général entre tous les lycées et collèges de France, et qu'il a eu l'honneur d'être couronné par M. Henri Martin, sénateur.

Nos sincères compliments à sa famille.

LE VOL A LA SOUSCRIPTION. — Tel est le titre qu'on pourrait donner au genre d'opération suivant que raconte le Progrès de Compiègne :

Un jeune homme bien mis s'est présenté à l'Hôtel-Dieu avec une liste de souscription en faveur des enfants victimes d'un incendie à La-Croix.

Il donna à entendre à la supérieure qu'il était envoyé par M. le maire. La sœur lui donna deux francs, mais il refusa en prétextant que l'obole était trop minime et qu'il ne recevait pas moins de cinq francs. On accéda à son désir.

Et aujourd'hui, il est reconnu que la supérieure de l'Hôtel-Dieu a été victime d'un audacieux escroc.

LE VIN SOLIDE. — Un industriel italien vient d'exposer du vin à l'état solide, de l'extrait de vin en quelque sorte. Il suffit d'en mettre un morceau ou deux, suivant les besoins, dans un récipient rempli d'eau, verre ou carafe, pour se faire un vin généreux, franc de goût et beau d'aspect. Ce produit est préparé dans le but d'approvisionner les armées et les navires au long cours.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS.

Audience du 29 novembre dernier.

La femme Marquès et Marie Faurie, laitières ont été condamnées à 50 fr. d'amende chacune, affichage et insertion des jugements dans les journaux du Lot, pour falsification de lait additionné d'eau.

La femme Hérisson a été également condamnée à l'amende de 100 fr., à l'affichage et insertion du jugement, comme ayant déjà subi un premier jugement pour le même fait.

Avis aux laitières qui seraient tentées de suivre leur exemple.

Dernières Nouvelles

Au moment de mettre sous presse, nous recevons une proclamation de M. Sirech aux habitants de Cahors, énonçant les divers travaux d'utilité publique qui vont être mis à l'étude. Nous publierons cet important document dans notre prochain numéro.

Paris, 2 janvier soir.

— M. Hérol, préfet de la Seine, a succombé hier à six heures du matin, aux suites de la maladie dont il souffrait depuis longtemps.

— On cite pour la succession de M. Hérol, MM. Oustry, préfet du Rhône, et Hérisson, député de Paris.

— Plusieurs journaux annoncent que les négociations pour le traité de commerce franco-anglais sont rompues et que M. Ch. Dilke repart aujourd'hui même pour l'Angleterre. Cependant une réunion des délégués des deux pays a eu lieu ce matin au ministère des affaires étrangères, et il n'y aurait pas été dit que cette séance fut la dernière. Il est vrai, toutefois, que les difficultés pour arriver à une entente seraient très grandes et qu'il se pourrait même qu'elles fussent insurmontables étant donné les exigences des anglais.

— Le Journal des Débats constate les embarras qu'a déjà rencontrés le nouveau cabinet et invite le gouvernement à se souvenir une bonne fois que de sages ennemis peuvent être plus utiles que de maladroits amis.

— Le Parlement déclare que le gouvernement est suffisamment armé contre le clergé.

De nouvelles lois de repression, dit-il, échoueraient en France comme en Allemagne le kulkampff.

— Le Voltaire dit que le Conseil de la Banque de France repousse la proposition de M. Magnin de déduire l'escompte à 4 0/0.

— Le Gaulois déclare que les trois termes successifs de la politique actuelle seront infailliblement ceux-ci : révision, dissolution, suppression du Sénat.

— Le Soleil constate que de nombreux nuages s'amoncellent contre le cabinet du 14 novembre.

Bourse de Paris.

Cours du 3 janvier.

Rente 3 p. %	84.50
— 3 p. % amortissable	85.00
— 3 p. % amort. nouveau	84.80
— 4 1/2 p. %	113.25
— 5 p. %	114.50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 2 janvier 1882

A la fin de la Bourse d'hier, le 5 0/0 s'est vivement relevé au-dessus de 114.25; la presque totalité des primes vendues fin décembre n'en a pas moins été abandonnée. Le report a tendance à la baisse. Le 5 0/0 fait 114.40, le 3 0/0 84.10, l'Emprunt 84.90.

La Banque de France a remonté au-dessus de 5.800, quand on a vu qu'elle n'abaissait pas le taux de son escompte. On est ferme, mais sans grand changement sur le Foncier, la Banque de Paris, la Banque d'escompte, le Lyonnais; l'Union a de nouveau touché 3.000. Les réalisations n'ont pas empêché la Banque ottomane de se maintenir à 870.

Les Chemin sont demandés; le Nord a remonté vers ses plus hauts cours du mois; les recettes de la 50^e semaine ont été supérieures à celles de 1880 sur les anciens réseaux, l'augmentation kilométrique a été de 1.87 0/0 pour le Lyon, de 21.10 0/0 pour le Nord, de 4.07 0/0 pour l'Orléans, de 0.75 0/0 pour l'Est, de 1.29 0/0 pour le Midi. L'Ouest a subi une diminution de 3.41 0/0.

Le Suez est en grande hausse vers 3.350. Le Panama a reculé à 560, sur le bruit que la Compagnie serait décidée à émettre un emprunt en 1882. Le Gaz s'est vivement relevé à 1.600. Les Omnibus sont maintenus au-dessus de 1.850.

La spéculation a fait dépasser 90.50 au 5 0/0 italien, 14.25 au 5 0/0 turc, 360 à l'Unifiée égyptienne, 30 1/2 à l'Extérieure espagnole.

BIBLIOGRAPHIE.

La Géographie moderne.

Dictionnaire de Géographie universelle et Atlas universel de Géographie.

(Suite et fin.)

Parlons aujourd'hui du Dictionnaire dont la 17^e livraison (Fuego à Gironne) vient justement de paraître. Donnerons-nous une idée de l'importance de cette œuvre lorsque nous dirons que se composant de 4 volumes in-4^o de 800 à 1,000 pages (le premier est en vente), elle représentera une fois et demi la matière contenue dans le Dictionnaire de la langue française de Listré.

Ce n'est là, me direz-vous, qu'un détail et une œuvre ne se mesure pas seulement à ses dimensions. Ce qui est plus intéressant c'est la forme même donnée à ce gigantesque recueil. Jusqu'ici les dictionnaires de géographie ne nous offraient guère qu'une énumération sèche et aride des pays, villes, fleuves, etc. du globe. Dans le Dictionnaire de Vivien de Saint-Martin, au contraire, chaque nom devient une vivante monographie. S'agit-il d'un pays, d'une province, nous trouvons une description claire, élégante, nous présentant ses caractères physiques, ses divisions politiques et administratives, son commerce et son industrie, son climat, ses productions, enfin un aperçu des races qui l'habitent, et chose infiniment précieuse une bibliographie complète. Ainsi, pour citer au hasard, des articles comme Afghanistan, Arabie, Angleterre, Espagne, France, sont de véritables traités. Les villes et localités jusqu'à 1,000 habitants, les fleuves, les montagnes, etc. sont décrits avec le même soin. Enfin, chose toute nouvelle, l'ethnologie, c'est-à-dire la description des peuples, races et tribus, de leurs mœurs et coutumes, tient une large place dans le Dictionnaire.

Certes, voilà, n'est-ce pas, une œuvre grande, utile, et qui dès à présent, devra être dans les mains de tous ceux qui, savants, négociants, gens du monde, ont besoin d'être rapidement et complètement renseignés sur les diverses parties du globe. Pour mener à bonne fin une œuvre d'une telle envergure, toute l'activité d'un homme, que dis-je, son existence entière ne pourrait suffire, aussi M. Vivien s'est-il entouré de collaborateurs choisis parmi les hommes ayant déjà conquis leur place dans le monde géographique, tels que MM. Louis Rousselet, Elisée et Onésime Reclus, Duveyrier, Harmand, Pelet, etc.

A ce Dictionnaire, comme complément indispensable, vient s'ajouter le grand Atlas universel de géographie, dirigé aussi par M. Vivien de Saint-Martin, magnifique publication qui fait le plus grand honneur aux hommes éminents qui l'exécutent, et à la Librairie Hachette qui l'a entreprise. Il n'a encore paru que trois livraisons (les Britanniques, Grèce, Empire Ottoman, Suisse, Monde connu des anciens), et une quatrième va paraître prochainement. L'Atlas entier se composera de 110 cartes et embrassera toute la géographie ancienne et moderne.

Si nous en jugeons par les cartes déjà publiées, cet Atlas conquerra tout de suite le premier rang parmi ses rivaux allemands ou anglais les plus renommés. Nous croyons pour notre part qu'on n'a jusqu'ici rien fait de plus beau que la carte de Suisse de cet Atlas.

Le soin que M. Vivien de Saint-Martin et son collaborateur M. Schrader donnent à cette œuvre, a pour conséquence d'en rendre la publication lente; mais on ne saurait s'en plaindre. C'est surtout en matière de cartes géographiques qu'il faut se défier d'une production hâtive, et, à plus forte raison, lorsqu'on aspire à faire une œuvre complète et qui marquera une époque dans l'histoire de la science géographique.

AVIS

Suivant acte reçu par M^e Baudrier et son collègue notaires à Paris le 14 novembre 1881, les administrateurs du Comptoir financier et industriel de Paris ayant son siège à Paris, rue de la Victoire n^o 28, ont déclaré que les six mille actions nouvelles de 500 francs chacune émises pour porter le capital social de 7 à 10.000.000 de francs en vertu de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 1881 ont été entièrement souscrites et que chacun des souscripteurs dont la liste est demeurée annexée audit acte a versé 125 fr. sur chaque action.

Du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires dudit Comptoir financier tenue le 3 décembre 1881, il résulte :

Que le capital social est définitivement constitué à 10.000.000 de francs divisé en 20.000 actions de 500 francs.

Que l'augmentation du capital a été votée jusqu'à 50.000.000 de francs.

Que la conversion au porteur des 14.000 actions du capital primitif a été en tant que besoin ratifiée par suite de leur libération de moitié.

Les pièces dont extraits précédents ont été déposées au greffe de la Justice de paix du canton Nord de Cahors, le 27 décembre 1881.

Et au greffe du tribunal de commerce de Cahors le 28 décembre 1881.

Pour le Conseil d'administration,

FELLET, Administrateur.

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée n^o 5.

VENTE

Sur licitation en trois lots,

A l'audience du tribunal civil de première instance de Cahors, devant M. Arnault, juge audit tribunal, à ces fins commis au plus offrant et dernier enchérisseur,

De divers immeubles situés dans la commune de Cahors, consistant en :

1^o — Une maison d'habitation sise à Cahors, rue Brives, n^o 13, et rue Nationale, portant le n^o 1859 de la section N, du plan cadastral, d'une superficie de un are;

2^o — Une vigne située à Combe de Bonnefonds, commune de Cahors, côté gauche du chemin portant le n^o 954, section G, du plan cadastral d'une superficie de un hectare, quatre-vingt-huit ares quatre-vingt-dix centiares;

3^o — Une autre vigne et une friche sises au lieu dit Combe de Bonnefonds, commune de Cahors, formée de la réunion des parcelles n^{os} 280, 281, 282, et 283 section H du plan cadastral, placée à droite du chemin, d'une superficie totale de un hectare vingt-six ares.

Lesdits immeubles dépendant des communautés ayant pu exister et des successions confondues des époux Banel, père et mère.

Mises à prix.

Premier lot.

Six mille francs, ci..... 6.000 fr.

Deuxième lot.

Six cents francs, ci..... 600 »

Troisième lot.

Quatre cents francs, ci..... 400 »

L'adjudication aura lieu le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M^e Sabourin, avoué poursuivant, détenteur d'une copie du cahier des charges, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enclêcher pour toute personne solvable.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

VENTE

Sur publications judiciaires

Au tribunal civil de Cahors, le mardi dix janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis.

D'une maison située dans la bourg de Prayssac, place de l'Eglise dépendant de l'actif de la faillite du sieur Louis Lalande, ancien marchand de tissus à Prayssac.

Mise à prix..... 4.000 fr.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M^e Bousquet, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enclêcher pour toute personne solvable.

Etude de M^e Louis Bousquet, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

VENTE

Sur surenchère du sixième après saisie immobilière.

Au tribunal civil de Cahors, le samedi sept janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis.

D'une pièce de terre située au lieu de Semial, commune de Lascabanes, d'une contenance d'environ un hectare, vingt-sept ares vingt centiares formant le quatrième lot des immeubles saisis sur la tête et au préjudice du sieur Combarieu père, propriétaire à Sainte-Alauzie.

Mise à prix..... 3.510 fr.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M^e Louis Bousquet en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enclêcher pour toute personne solvable.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPÔT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale de Cahors.

DÉPÔT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

Atelier de Fabrication, Rue Jean-Jacques Rousseau, n° 37, A PARIS

MAISON DE VENTE

Boulevard Sud, n° 17, au Coin de la rue Fénelon, à Cahors

Vous trouverez chez M. GREIL

DANS SA MAISON DE CAHORS

Des Costumes complets, belle fantaisie pour hommes, depuis..... 13 50
Des id. id. pour enfants, depuis..... 6 »
Des Pardessus mode, entièrement doublés, façon des grands tailleurs, depuis..... 16 »
Des Douillettes en mérinos chaudement ourtées, depuis..... 45 »
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 »
Et un joli choix d'échantillons de très-belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure.
Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard
M. Greil se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrés.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES ET DE TOUS PRIX

BON MARCHÉ SURPRENANT

Les Frères MANDELLI

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle qu'il viennent de recevoir une belle collection de fantaisies d'art et de luxe en tous genres joaillerie, bijouterie du meilleur goût pour étrennes, horlogerie, cristaux de table et fantaisie, articles de fumeur maroquinerie des premières fabriques

Seuls représentants de l'orfèvrerie Christoffe et Cie, recommandée par le diplôme d'honneur à l'exposition de Cahors, 1881.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

A VENDRE EN BLOC OU A PARCELLES

Une jolie propriété composée de maison de maître, grange, étable, cour de 15 ares, terre et jardin de 77 ares et prairie de 1 hect. 62 ares; le tout de première classe, ne formant qu'un seul article traversé par un chemin vicinal situé à Espère, sur la route nationale n° 111, à 800 mètres de la station d'Espère sur le chemin de Montauban à Brive, et à 2.500 mètres de celle de Mercuès sur celui de Cahors à Libos.

S'adresser à M. Bris, géomètre à Bois-sières.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDECTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

DRAGÉES

DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation Vomissements
Gastrites Gasalgies Pesanteurs
Aigreurs Aigreurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congoulet, et Cèrède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

LA FONCIÈRE

COMPAGNIE D'ASSURANCES sur la VIE

Autorisée par Décret du Gouvernement.

Place Ventadour, à PARIS

CAPITAL SOCIAL:

QUARANTE MILLIONS

ASSURANCES

VIE ENTIÈRE. — Capital payable au décès de l'assuré à sa veuve, à ses enfants ou à toute personne désignée.

MIXTES. — Capital payable à l'assuré s'il est vivant au jour fixé ou immédiatement en cas de décès.

TERME FIXE. — Capital payable au jour fixé, soit à l'assuré, soit à ses héritiers, pour dot ou volontariat, la prime s'éteignant au décès.

Ces assurances donnent droit à une participation de 80% dans les bénéfices de la Compagnie.

Assurances temporaires, Assurances de survie, Assurances de capitaux différés

RENTES VIAGÈRES

Magasin de Fleurs artificielles.



MARQUE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison ZARN, Juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'autel or; Frange or et argent. Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives, Lanternes vénitienes, Feux d'artifice.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layrou.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1814 — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M. J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ELÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

Pâtisserie — Confiserie

SPÉCIALITÉ DE PATISSERIES FINES ET PIÈCES MONTÉES

ROZIÈRES FILS

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An on trouvera chez lui un grand assortiment en Cartonnages, Marrons glacés, Fruits confits, Bonbons surfins, Chocolats de Paris.

Fromages glacés. — Entremets frappés.

Etrennes utiles et Agréables 1882

Grande baisse de prix sur les nouvelles machines à coudre, système SINGER, avec les derniers perfectionnements suivants: Volant fixe ou à marche folle, volant nickelé, enlèvement des disques de tension, nouvelle navette sans enfilage, dévidoir automatique demi mètre incrusté sur le devant de la table, bâti sur roulettes, etc., etc. Les tables et coffrets sont en noyer avec encadrements.

PRIX: 90. — 100. — 125. — 150 f AVEC TOUS LES GUIDES.

Seule Maison de Vente pour le Lot.

J. Larrive Fils Aîné

rue de la Liberté, 16, Cahors

On trouve également dans la même Maison, les Célèbres Machines Françaises de HURTU et HAUTIN brevetées en France et à l'Etranger pour leur supériorité et qui ont obtenu AUX EXPOSITIONS NATIONALES DE 1881 Grenoble, Grand diplôme d'Honneur. — 1881 Tours, Grand diplôme d'Honneur. — 1881 Alger, Grand diplôme d'Honneur.

Machines à coudre depuis 50 francs, garanties. — Tout achat est remboursé au moyen de Coupons commerciaux.

LOU MORTYRE

DE

SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénevières

En vente chez tous les Libraires.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail. Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.